

ARRÊTÉ

**portant délégation de pouvoir en
matière de maintien de l'ordre**

DAJ-2023.11.29.125

La Présidente de Nantes Université,

VU Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 Décembre 2021 ;

VU l'arrêté du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} février 2023 portant renouvellement de Madame Laurianne SCHLAEPPI aux fonctions de Directrice Générale des Services de Nantes Université pour une dernière période de 4 ans à compter du 1^{er} Février 2023 jusqu'au 31 janvier 2027 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : **Madame Laurianne SCHLAEPPI**, Directrice Générale des Services de Nantes Université, reçoit délégation de pouvoir pour exercer les attributions de la Présidente de Nantes Université en matière de maintien de l'ordre.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Laurianne SCHLAEPPI**, cette compétence peut être exercée par **Monsieur Boris ROMAN-DUBREUCQ**, Directeur Général Adjoint Environnement social et institutionnel de Nantes Université.

ARTICLE 3 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et sa publication jusqu'à la fin du mandat de la délégante ou des fonctions des délégataires.

Fait à Nantes, le

La délégante,

Les délégataires,

Laurianne SCHLAEPPI,
Directrice Générale des Services

Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

Boris ROMAN-DUBREUCQ,
*Directeur Général Adjoint Environnement
social et institutionnel*

Transmis à la Rectrice le :

Affiché le :